



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 33555

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la publication du décret relatif à la majoration de l'aide de solidarité écologique. En effet, depuis le 1er juin 2013, l'Agence nationale de l'habitat a modifié les conditions d'accès à des aides permettant à environ 45 % des propriétaires occupants d'y être éligibles. Concernant les travaux d'isolation thermique des logements, les taux d'aides, selon les revenus, sont de 35 % ou 50 % applicables à un montant de travaux hors taxes de 20 000 euros maximum. À cette aide s'ajoute une prime d'aide de solidarité écologique (ASE) de 3 000 euros minimum qui peut être abondée jusqu'à hauteur de 4 000 euros. Le cumul de ces aides peut, dans certains cas, couvrir l'intégralité du coût des travaux. Toutefois, le décret d'application relatif à cette majoration n'est toujours pas paru, ce qui bloque l'instruction de nombreux dossiers de propriétaires occupants. Il lui demande donc de lui indiquer la date de publication de ce décret très attendu.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33555

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7687

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)